



contrat electricité avec edf

Par **steffie80100**, le **23/05/2012 à 12:44**

Bonjour,

Je suis cliente depuis très longtemps chez edf, le 30/04 dernier ils ont changé mon contrat et me passe en Tarif Première Nécessité alors que ça n'avait pas lieu d'être car je ne bénéficie d'aucune aide (ni CMU, ni RSA.....), je n'ai rien demandé, ni rempli aucun formulaire. De ce fait ils me créent un nouveau contrat ce qui m'oblige à régulariser le précédent pour un montant de 418 euros + 8.51 euros de frais de souscription + mon échéance du mois soit un total de plus de 600 euros à donner au 1er juin, ce qui m'est impossible. De plus, mon échéancier repart de 0 et est prolongé jusqu'en avril 2013 alors que l'initial s'arrêtait en octobre de cette année. Je leur ai demandé de bien vouloir annuler ce contrat TPN et de revenir au contrat initial, ils m'ont répondu que ct OK et que tout allait rentrer dans l'ordre sauf que la facture de régularisation de 418 euros est programmé au 1er juin et ne peuvent l'annuler et pour moi c'est une erreur de leur part qu'ils ne veulent pas admettre et mon échéancier n'a pas changé. Que dois-je faire pour avoir gain de cause afin que mon contrat initial soit rétabli???? Merci d'avance